



AVIS PUBLIC
PROMULGATION ET CERTIFICAT DE
PUBLICATION
RÈGLEMENT NO 400-2026

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné :

Que lors de la séance ordinaire du 19 février 2026, le conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NO 400-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES
NUISANCES NO 370-2022 (RMH 450)**

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville, durant les heures normales de bureau, ou sur le site internet de la Municipalité.

Ce règlement entre en vigueur le 1^{er} mars 2026.

DONNÉ à Vaudreuil-sur-le-Lac, ce 23 février 2026

(s) Danielle Coupal
Danielle Coupal
Directrice générale et
greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Danielle Coupal, directrice générale et greffière-trésorière atteste, par la présente, que j'ai publié l'avis public de promulgation ci-dessus en affichant deux (2) copies de celui-ci aux endroits désignés par le conseil municipal ainsi que sur le site internet et les réseaux sociaux de la Municipalité, ce 23 février 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 23 février 2026.

(s) Danielle Coupal
Danielle Coupal
Directrice générale et
greffière-trésorière